



CONCOURS DE PÊCHE

SAMEDI 20 JUILLET

Pleines mers 8h47 - Coefficient 85

Basses mers 15h37

18H -19H : préinscription la veille à Port-Picain

7H00 : Inscriptions des participants, et briefing. Le capitaine du bateau se présentera pour le briefing et remise des documents relatifs au concours (cale de Port Picain) Bien entendu si la météo est mauvaise le concours sera annulé par sécurité.

8H00 : Départ en pêche au son de la corne de brume. (A la Bouée) Au rassemblent devant les mouillages.

13 h 00 : Fin du concours, la pesée en public se fera au fil de la matinée jusqu'à 13h, heure limite d'arrivée dans l'enclos de pesée 13H00. Tout concurrent arrivé après cette heure limite ne sera pas classé).

Il ne s'agit pas d'une compétition mais un challenge entre amis partageant la même passion.

RÈGLEMENT

- Dans l'esprit de préservation de la ressource le nombre total de poissons est limité à **80 par bateau**, de plus le capitaine sera soucieux de respecter les réglementations en vigueur les tailles de capture sont en bas du règlement.

- Mode de pêches autorisées : traîne, soutenir, dérive, aux leurres ou aux appâts naturels. **Uniquement en bateau**, tout autres types de pêche interdite.

• Le secteur de prélèvement n'est autorisé que dans une **zone limitée de 5 milles nautiques au départ de Port Picain**.

•Ne seront comptabilisés pour le concours que 80 poissons et seulement 10 poissons bonus (Bar, Lieu, Dorade).

Les points seront comptabilisés par un total de points défini par : la quantité/ le poids / et l'espèce. Une bonification de 1000 points est attribuée à l'équipage embarquant un jeune de moins de 16 ans ET OU une dame.

Pour la pesée tous les poissons devront être éviscérés

NOUVEAUTÉ : au vu de l'actualité halieutique locale, une nouvelle espèce est arrivée sur nos côtes, le poulpe. Il ne rentre pas dans le concours, mais un lot complémentaire sera attribué au premier pêcheur à rapporter dans l'espace de comptage l'animal à tentacules.

• 100 points par prise, 1000 points par kilo, bonifiés par un coefficient suivant la qualité de l'espèce.

Coefficients :

coef 1 : Maquereau coef 2 : Dorade, Lieu, Bar

EXEMPLE :

3 DORADES DE 500 GRAMMES =
300 + 1500 = 1800 X2 = 3600 POINTS

Une bonification de 1000 points est attribuée à l'équipage embarquant un jeune de moins de 16 ans et/ou une dame.

Pour la pesée tous les poissons devront être éviscérés

Rappel des tailles des poissons, tout poisson hors taille ne sera pas pesé;

Maquereau 20 cm

Bar 42 cm

Dorade 23 cm

Lieu jaune 30 cm

SÉCURITÉ

Pour des questions de sécurité les capitaines des bateaux devront être assurés en responsabilité civile les couvrants eux et leurs passagers. Ils devront disposer de tout le matériel réglementaire obligatoire se rapportant à leur catégorie de navigation et **rester en veille sur le canal 77** (une VHF sera installée au pc à terre).

Pendant le concours le port du gilet est fortement conseillé

Si vous décidez de rentrer avant la fin de la compétition ou si vous ne venez pas à la pesée il est obligatoire de prévenir l'organisation soit par

VHF canal 77 ou par tél (à définir) afin de ne pas lancer des recherches inutiles.

LOTS POUR LE CONCOURS : Gilet de sécurité, vhf portable, canne et nombreux autres lots

TARIF
INSCRIPTION CONCOURS DE PÊCHE
PAR PÊCHEUR
AVEC LE MAQUEREAU GRILLÉ
5 EUROS

!
Plaisanciers bénévoles, une sortie de pêche au maquereau (à griller) pour la fête du samedi, est organisée le matin du vendredi 19 juillet avec un rendez-vous apéritif offert à midi à Port Picain.

Venez nombreux, nous aider, inscrivez-vous par mail : cancaplc35@gmail.com

MAQUEREAUX EN FÊTE samedi 20 Juillet

Concours de pêche
12 h Dégustation



et de 18 h-22h
Concert

CANCALE
PORT-PICAIN

APLC : Siège social : 54, rue de Saint Malo - 35260 CANCALE - Téléphone : 07 81 90 12 27

BULLETIN D'INSCRIPTION (CONCOURS DU 20 JUILLET 2024)

(A remettre à l'organisation avant le départ)

Nom du capitaine _____

Nom et immatriculation du bateau _____

Adresse complète _____

N° de portable _____ Adresse mail _____ @

Etes-vous adhérents à l'association ? Oui Non

Nombre d'équipiers _____ X 5€ = _____

J'ai pris connaissance du règlement Je déclare être assuré et disposer d'une embarcation en règle.

Date _____ Signature _____

Rappel des tailles des poissons, tout poisson hors taille ne sera pas pesé;
Maquereau 20 cm, bar 42 cm, dorade 23 cm, lieu jaune 30 cm, sole 24 cm

Contact APLC : 07 81 90 12 27